

## Séance extraordinaire du 21 septembre 2015

### Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce vingt et unième jour de septembre deux mille quinze (21-09-2015) à 19 h 15 au 1230 rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
Mme Francine Boulanger, conseillère  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Nicolas Gauthier, conseiller  
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

### ***FORMANT QUORUM***

#### **Renonciation à l'avis de convocation**

Les membres du conseil sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal.

#### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à dix-neuf heures quinze (19 h 15) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

#### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

##### **Ordre du jour**

##### ***Renonciation à l'avis de convocation***

##### ***Ouverture de la séance***

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour***
- 2. Octroi de contrat – MSEI MultiSciences Expertises inc. – Étude du rapport GHD – Lieu d'enfouissement technique (LET) intermunicipal***
- 3. Achat de silicate de sodium et d'un débitmètre – Station Bellemare***
- 4. Octroi de contrat - Service Vacuum St-Paulin – Vidange de fosses septiques***

##### ***Période de questions***

- 5. Clôture de la séance***

**2015-09-342**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance extraordinaire du 21 septembre 2015

### **2. Octroi de contrat – MSEI MultiSciences Expertises inc. – Étude du rapport GHD – Lieu d'enfouissement technique (LET) intermunicipal**

**2015-09-343**

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à MSEI MultiSciences Expertises inc. le contrat pour l'analyse du rapport de la firme GHD Consultants ltée, préparé pour le compte de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, intitulé : «Analyse de l'impact de la modification de la zone d'enfouissement sur la stabilité des talus», pour un montant forfaitaire de 5 555 \$, avant taxes, selon l'offre de services datée du 21 septembre 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **3. Achat de silicate de sodium et d'un débitmètre – Station Bellemare**

**CONSIDÉRANT** qu'une problématique dans le réseau de distribution de l'eau potable dans le secteur nord de la rue Principale nécessite un traitement spécial à la station de pompage Bellemare;

**2015-09-344**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'achat à la compagnie Univar de six (6) contenants de 45 gallons de silicate de sodium au coût de 305 \$ chacun, pour un montant total de 1 830 \$, avant taxes, et l'achat à l'entreprise Les Compteurs Lecomte ltée, d'un débitmètre au coût d'environ 5 000 \$, avant taxes, le tout pour un montant global d'environ 6 830 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **4. Octroi de contrat - Service Vacuum St-Paulin – Vidange de fosses septiques**

**CONSIDÉRANT** la problématique pour la vidange de certaines fosses septiques sur le territoire de la municipalité qui ne peut être exécutée par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;

**2015-09-345**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate l'entreprise Service Vacuum St-Paulin pour effectuer la vidange problématique d'une dizaine de fosses septiques au taux de 145 \$, avant taxes, pour les fosses dont la capacité n'excède pas 850 gallons. Un ajout de 0,12 \$ sous par gallon sera appliqué au taux pour chaque gallon additionnel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Période de questions**

Début : 19 h 25  
Fin : 19 h 25 (pas de question)

Séance extraordinaire du 21 septembre 2015

5. Clôture de la séance

2015-09-346

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 19 h 25.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

\_\_\_\_\_  
Robert Landry,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Nathalie Vallée, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

